Gières

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20170626-DEL061-17-DE
Date de télétransmission : 04/07/2017
Date de réception préfecture : 04/07/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

DELIBERATION N° DEL061-17

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI, Maire, le 20 juin 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, C. PICCA, C. TISON, et MM. J. M . BERINGUIER, P. BERTHOLLET, A. DUSSERRE, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib EL GARES, en date du 23 juin 2017)
Mme BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Christiane EGEA, en date du 26 juin 2017)
Mme BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 21 juin 2017)
Mme CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Christine TISON, en date du 20 juin 2017)
Mme GONZALEZ Gisèle (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 26 juin 2017)
Mme LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 22 juin 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 26 juin 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Marianne GERACI, en date du 22 juin 2017)
Mme ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 26 juin 2017)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 26 juin 2017)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI
M. Yann BOUCLIER
M. Stéphane DUBOIS

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs d'inscription à la bibliothèque François Mitterrand (année 2017-2018).

Rapporteur : Georges MORIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la mise à niveau annuelle des tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale François Mitterrand. Ces tarifs seront applicables du 1er septembre 2017 au 31 août 2018.

Deux mesures sont maintenues :

1. la gratuité de l'inscription pour les étudiants : sur présentation de leur carte d'inscription à l'université (tous les étudiants résidant dans l'agglomération ont droit à une inscription gratuite dans les bibliothèques municipales du territoire métropolitain),

2. la gratuité de l'inscription pour les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA sur présentation de l'attestation adéquate.

	Tarifs 2016-2017 en euros	**Tarifs 2017-2018 en euros**
Gières		
Enfant - de 18 ans	gratuit	gratuit
Adulte + de 18 ans	10	10
Communes de la METRO et communes extérieures		
Enfant - de 18 ans	10	10
Adulte + de 18 ans	21	21

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'adopter la grille tarifaire ci-dessus,
- de dire que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits des services du domaine et ventes diverses ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 juin 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.